Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Discours de Hanne Juncher, Directrice de la sécurité, de l'intégrité et de l'État de droit, Conseil de l'Europe

Ouverture de la conférence de célébration du 10e anniversaire de la Convention de Saint-Denis

LA CONVENTION DE SAINT-DENIS : UNE PREMIÈRE DÉCENNIE DE SUCCÈS ET DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS

3 novembre 2026 (16 h - 18 h 30)
Forum Grimaldi, Auditorium Camille Blanc

Monsieur le ministre de l'Intérieur de la Principauté de Monaco,

Excellences,

Membres du Comité de Saint-Denis,

Chers et chères collègues,

Je tiens tout d'abord à remercier très chaleureusement les autorités monégasques d'accueillir et de co-organiser cette conférence. De même, je vous remercie d'accueillir les réunions du Comité de Saint-Denis, la table ronde de l'Assemblée parlementaire (APCE) et, bien sûr, la Conférence ministérielle.

Tous ces événements s'inscrivent dans le cadre de la présidence monégasque du Comité des ministres du Conseil de l'Europe.

Je tiens également à féliciter le Comité de Saint-Denis, ses présidents précédent et actuel, ses groupes consultatifs et ad hoc, ainsi que l'ensemble de ses délégués et observateurs.

Vous avez accompli un travail remarquable au cours de cette première décennie d'existence de la Convention de Saint-Denis.

Il convient de souligner l'importance de la Convention et sa valeur ajoutée. La Convention de Saint-Denis est véritablement un traité novateur.

S'appuyant sur l'héritage de trois décennies de la Convention européenne sur la violence des spectateurs de 1985, la Convention de Saint-Denis, qui lui a succédé, a été adoptée en 2016.

Elle a innové en prônant une approche équilibrée, pluri-institutionnelle et intégrée en matière de sécurité, de sûreté et de services.

D'une part, nous avons le pilier « Sûreté », qui doit être équilibré par les piliers « Sécurité » et « Services ».

D'autre part, il apparaît clairement que tous les acteurs clés doivent travailler en partenariat plutôt que de manière isolée.

Cela vaut en particulier pour les ministères des Sports et de l'Intérieur, les organisations sportives, la police, les collectivités locales et les représentants des supporters. Le monde du sport est complexe en raison de la diversité des acteurs impliqués, mais il est aussi extrêmement riche.

L’approche que je viens de décrire est la meilleure pour organiser des manifestations sportives réussies, et aucun autre traité international n’offre des niveaux aussi élevés de sécurité, de sûreté et de services pour les manifestations sportives en Europe et dans le monde entier.

Nous savons à quel point le sport est un outil puissant pour promouvoir les valeurs du Conseil de l’Europe : les droits humains, la démocratie et l’État de droit.

-o0o-

À cet égard, les priorités fixées par Monaco pour sa présidence du Comité des Ministres tombent particulièrement à point nommé.

La Convention de Saint-Denis repose sur les droits humains et s’en inspire. Tous les participants doivent bénéficier des conditions nécessaires pour profiter des manifestations sportives dans un environnement sûr, sécurisé, accueillant, respectueux et inclusif.

Comme il s’agit d’un événement anniversaire, permettez-moi de souligner certaines des réalisations les plus importantes de cette première décennie d’existence de la Convention et des cinq années d’activité de son Comité des Parties.

Le Comité de Saint-Denis est une plateforme mondiale unique en son genre. Avec ses 33 Etats Parties, ses 20 États observateurs et ses 14 observateurs non étatiques, ce sont au total 67 délégations qui y sont représentées.

Sept visites de suivi ont déjà été menées, dont quatre dans le cadre de la préparation de grands tournois de football. Les plans d'action correspondants sont en cours de mise en œuvre par les pays concernés.

Des rapports thématiques sont élaborés afin de mettre en valeur l'héritage d'événements majeurs, tels que les Jeux olympiques, les Coupes du monde de la FIFA et les Championnats d'Europe de l'UEFA.

Le Comité a adopté sept recommandations portant sur des sujets tels que le recours aux interdictions collectives de stade, la détention et l'utilisation d'engins pyrotechniques, ainsi que des lignes directrices en matière de sécurité et de services.

En matière de coopération internationale, des partenariats ont été noués avec des organisations intergouvernementales concernées, telles que l'Union européenne et les Nations unies.

Le Comité travaille également en étroite collaboration avec des organisations sportives, telles que la FIFA et l'UEFA.

Dans le domaine de l'assistance technique, l'Union européenne a cofinancé des projets joints au cours de cette première décennie afin de soutenir la mise en œuvre effective de la Convention.

Ces étapes importantes ayant été franchies avec succès, l'avenir du Comité s'annonce à la fois prometteur et exigeant, et je voudrais laisser au Comité matière à réflexion quant aux opportunités pour la deuxième décennie :

Avant tout, nous devons œuvrer pour garantir la mise en œuvre effective de la Convention par les États. Cela peut être considéré à la fois comme une opportunité et un défi. Nous devons mesurer son impact sur la qualité de vie de nos citoyens. Et nous devons investir dans l'extension de la Convention au-delà de l'Europe, en coopérant avec des organisations mondiales et régionales. Des États non européens pourraient être invités à adhérer à la Convention, ce qui permettrait de jeter des ponts avec d'autres continents.

De nouveaux thèmes d'actualité pourraient également être abordés. Il pourrait s'agir notamment d'actions préventives et de formation des nouvelles générations de supporters. Ces thèmes pourraient porter sur l'accessibilité et l'inclusion, ou encore sur les risques et les opportunités liés à l'intelligence artificielle.

-o0o-

Chers collègues,

Le succès de la Convention repose sur l'engagement et le partenariat entre nos États parties, les organisations sportives et les organisations de la société civile.

Nous comptons sur votre engagement continu pour promouvoir des manifestations sportives plus sûres, plus sécurisées et plus accueillantes pour tous.

Pour conclure, je tiens à féliciter une nouvelle fois les délégués et les observateurs du Comité de Saint-Denis pour les réalisations remarquables accomplies au cours de la première décennie de la Convention. Continuons à travailler ensemble pour que la deuxième décennie soit tout aussi fructueuse.

Merci.